



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-007-2016-07

PUBLIÉ LE 4 JUILLET 2016

Sommaire

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France

IDF-2016-07-01-014 - arrêté portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

IDF-2016-06-30-017 - Délégation de signature SIE 19 VILLETTE (2 pages)

Page 8

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France

IDF-2016-07-01-014

arrêté portant subdélégation de la signature du directeur
interrégional des douanes d'Ile de France en matière
d'ordonnancement secondaire

PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire

- VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- VU le code des marchés publics,
- VU la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,
- VU la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1,
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34,
- VU le décret n°82-632 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n°82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n°82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets sur les services fiscaux, les services douaniers et les laboratoires régionaux,
- VU le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié,
- VU le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU les arrêtés ministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget du ministère de l'économie et des finances,
- VU l'arrêté en date du 14 mai 2012 portant mutation de Monsieur Philippe GALY en qualité de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,
- VU l'arrêté ministériel du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU l'arrêté du préfet de région d'Île-de-France, préfet de Paris, n°2015091-0008 du 01 avril 2015 portant délégation de signature à Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GALY, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur ORGERET Cédric, inspecteur principal de 2^{ème} classe au CSP de Paris,
- Madame Chantal PIERROT, inspectrice régionale de 3^{ème} classe au CSP de Paris,
- Monsieur Frédéric COCHENNEC, inspecteur au CSP de Paris,
- Madame Audrey CUZON, inspectrice au CSP de Paris,
- Monsieur PAYEN Jérémie, inspecteur au CSP de Paris,
- Monsieur Cédric DESBAS, contrôleur principal au CSP de Paris,
- Monsieur Yves-Bernard DHOUAILLY, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP de Paris,
- Monsieur Denis FACON, contrôleur du 1^{ère} classe au CSP de Paris,
- Madame Claire Lise HULIN-PETRA, contrôlease de 1^{ère} classe au CSP de Paris,
- Madame Patricia KIAVUE, agent de constatation au CSP de Paris,
- Madame Marie-Laure KWIATKOWSKI, contrôlease de 2^{ème} classe au CSP de Paris,
- Madame Morgane LEROY, contrôlease de 2^{ème} classe au CSP de Paris,
- Monsieur Hakim MAMMERI, contrôleur de 1^{ère} classe au CSP de Paris
- Madame Valérie MARCHALAND, contrôlease de 2^{ème} classe au CSP de Paris,
- Madame Françoise ROBARD, contrôlease de 1^{ère} classe au CSP de Paris,
- Monsieur Jacques-Antoine TANGUY, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP de Paris,
- Monsieur Julien VITRY, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP de Paris,

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, d'une part, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État et, d'autre part, les actes d'ordonnancement secondaire des

services délégués pour lesquels le directeur interrégional a reçu délégation de gestion, dépenses et recettes de l'État.

Article 2

Les agents dont les noms suivent reçoivent, dans le cadre des actes visés à l'article 1^{er}, subdélégation de signature du directeur interrégional afin de constater et/ou certifier le service fait :

- Monsieur ORGERET Cédric, inspecteur principal de 2^{ème} classe au CSP de Paris,
- Madame Chantal PIERROT, inspectrice régionale de 3^{ème} classe au CSP de Paris,
- Madame Frédérique BATAILLE, inspectrice au CSP de Paris,
- Monsieur Vincent CARLINO, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP de Paris,
- Monsieur Frédéric COCHENNEC, inspecteur au CSP de Paris,
- Madame Audrey CUZON, inspectrice au CSP de Paris,
- Monsieur LAURENS Jérôme, inspecteur au CSP de Paris,
- Monsieur PAYEN Jérémie, inspecteur au CSP de Paris,
- Madame Sandrine DEGAND, contrôlease de 2^{ème} classe au CSP de Paris,
- Monsieur Cédric DESBAS, contrôleur principal au CSP de Paris,
- Monsieur Yves-Bernard DHOUILLY, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP de Paris,
- Monsieur Francis ERRECARRET, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP de Paris,
- Monsieur Denis FACON, contrôleur de 1^{ère} classe au CSP de Paris,
- Monsieur Éric HAMYS, contrôleur de 1^{ère} classe au CSP de Paris,
- Madame Claire-Lise HULIN-PETRA, contrôlease de 1^{ère} classe au CSP de Paris,
- Madame Patricia KIAVUE, agente de constatation au CSP de Paris,
- Madame Marie-Laure KWIATKOWSKI, contrôlease de 2^{ème} classe au CSP de Paris,
- Madame Morgane LEROY, contrôlease de 2^{ème} classe au CSP de Paris,
- Monsieur Hakim MAMMERI, contrôleur de 1^{ère} classe au CSP de Paris,
- Monsieur Patrice MANCEL contrôleur de 2^{ème} classe au CSP de Paris,
- Madame Valérie MARCHALAND, contrôlease de 2^{ème} classe au CSP de Paris,
- Madame Sonia NETOUGILKINE, agente de constatation au CSP de Paris,

- Madame Françoise ROBARD, contrôeuse de 1^{ère} classe au CSP de Paris,
- Monsieur Jacques-Antoine TANGUY, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP de Paris,
- Monsieur Julien VITRY, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP de Paris.

Article 3

L'arrêté de subdélégation de signature n° 201605-02002 du 2 mai 2016 est abrogé.

Article 4

Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2016

pour le préfet et par délégation,
Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France



Philippe GALY

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

IDF-2016-06-30-017

Délégation de signature SIE 19 VILLETTE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLES DE GESTION FISCALE
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS
PARIS 19ème VILLETTE
17 Place de l'ARGONNE
75938 PARIS CEDEX 19

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 19ème Villette

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M.PISTRE Stéphane, inspecteur des finances publiques, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
VAILLOT Yvonne	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
BELMONTE Dolorès	idem	idem	idem
SUDRES Magali	idem	idem	idem
LOF Vanessa	idem	idem	idem
FAUCHEUX Nicole	idem	idem	idem
LEROY Sébastien	idem	idem	idem
DUROT Medhi	idem	idem	idem
DUBOSQUELLE Sylvie	Agent	2 000 €	-
DURANSON Sébastien	idem	idem	
YOUS Nassima	idem	idem	
FONTAINE Angélique	idem	idem	

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 30 juin 2016

Le responsable du service des impôts des entreprises de Paris 19ème Vilette

Patrick MARMISSE

